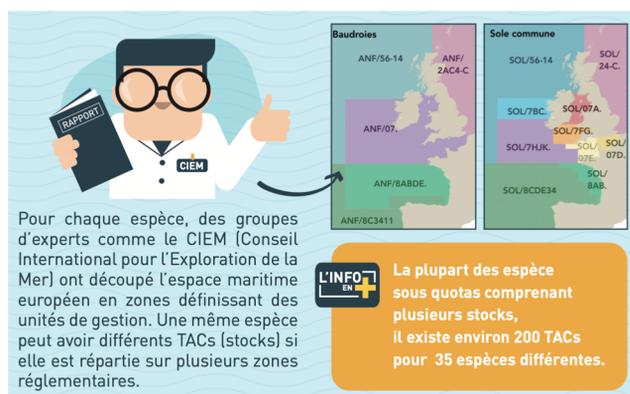


## TACs & QUOTAS IL FAUT REVOIR LE SYSTÈME

À quelques semaines du Conseil des Ministres définissant les possibilités de pêche et alors que la **Commission Européenne** vient de rendre ses recommandations pour les **TACs 2025** (Totaux Admissibles de Capture), l'Organisation de Producteurs **Les Pêcheurs de Bretagne (LPDB)** alerte les pouvoirs publics : la fixation des TACs et Quotas telle qu'elle est établie **met en danger non seulement la filière pêche, mais aussi la biodiversité.**

LPDB enjoint le **Ministre de la Mer et de la Pêche** de se saisir du dossier pour éviter une nouvelle saignée dans les possibilités de pêche, synonyme de faillite pour de nombreuses entreprises du secteur. Pour une meilleure compréhension de ce sujet complexe, l'Organisation de Producteurs rappelle au passage quelques fondamentaux de la gestion des quotas au travers d'une infographie pédagogique [disponible ici](#).



### I. Des quotas sous consommés, vraiment ?

Depuis plusieurs années, un argument revient régulièrement lorsque le système de fixation des TACs et Quotas est remis en question : pourquoi réclamer plus de quotas sur certaines espèces alors que d'autres sont sous consommés ? La non consommation de certains d'entre eux relève d'éléments simples et pragmatiques :

- **Espèces non rentables pour les armements** : pourquoi prélever une ressource qui ne se vendra pas ?
- Pour certains quotas, **il n'y a plus assez de navires en mesure de pratiquer cette pêche** (exemple : chalutiers hauturiers qui ciblent la lotte).
- **Les contraintes réglementaires** sont aujourd'hui telles qu'elles interdisent l'accès à certains quotas abondants (espèces profondes).
- Dans **les pêcheries mixtes** qui concernent la majorité des flottilles bretonnes, les navires **capturent simultanément différentes espèces**. Certaines ont des quotas très limitants. Ce sont ces captures qui limitent la pleine consommation d'autres quotas plus abondants.
- Au vu des baisses drastiques et de plus en plus fréquentes de TACs d'une année sur l'autre, **un quota sous-consommé une année peut devenir très contraignant l'année suivante**. Ce qui apparaît comme une « sous-consommation » constitue à contrario le filet de sécurité qui atténue le choc l'année suivante.

**Ainsi l'idée qu'il existerait un grave déséquilibre persistant qui priverait certains d'accès à des pêcheries rentables alors que des quotas ne sont pas consommés par d'autres est une vue de l'esprit. Les quotas pour lesquels le marché existe et qui permettent aux entreprises de mener une activité rentable et pérenne, autrement dit les quotas « d'intérêt économique », sont aujourd'hui optimisés à leur maximum.**

## II. Une méthode de fixation des quotas à revoir

Aujourd'hui, les professionnels plaident pour **une gestion plus pragmatique de la ressource**. Aucun ne demande une suppression des quotas. En revanche, les modalités de ces derniers sont à revoir sur trois points essentiels.

1. Tout d'abord, les TACs et Quotas reposent principalement sur **les avis scientifiques** émis chaque année. Un fonctionnement qui pourrait sembler logique au vu des enjeux de préservation de la biodiversité.

Cependant, les mécanismes décisionnels de la Commission Européenne qui actent l'évolution des TACs ignorent copieusement **les marges d'incertitudes**. Les scientifiques eux-mêmes le déplorent. La Commission ne se base que sur des chiffres bruts en faisant toujours prévaloir un **principe de précaution** au détriment de la filière. Facteur aggravant : le changement environnemental déjà très perceptible dans le milieu marin rend plus difficile encore le diagnostic des scientifiques alors même que les moyens alloués à la recherche sont de plus en plus contraints.

Dernier exemple en date, le **chinchard** a subi une baisse de TACs de 75 % en 2023. Deux ans plus tard, les scientifiques estiment que l'état de ces stocks ne nécessitait finalement sans doute pas une restriction si drastique. Aucune entreprise ne peut entendre de se faire amputer de 75 % de son chiffre d'affaires sur la base d'une « erreur » scientifique suivie par un principe de précaution.

2. Ensuite, il est évident que **les pressions sur les espèces sont d'origine multiples** (réchauffement climatique, acidification des océans, pollution terrestre...) et pourtant, **la pêche reste la seule variable d'ajustement retenue par la Commission Européenne**.

Pour certains stocks, le principe de précaution dépasse l'entendement : la sole de mer Celtique (7hjk) a subi une baisse de 55 % en 5 ans alors que la qualité des données disponibles ne permet pas aux scientifiques de prononcer un avis robuste sur l'état de ce stock. Dans le même temps, le rendement des navires qui la pêchent a été multiplié par deux et les chaluts équipés d'un plus grand maillage continuent d'en pêcher toujours plus, signe d'un bon état de la ressource. Cette dichotomie entre un avis scientifique qui s'appuie essentiellement sur un principe de précaution et la réalité du terrain constatée par les professionnels rend ces décisions unilatérales toujours plus difficiles à accepter. **Alors que la pêche française est l'une des plus durables au monde, elle est de plus en plus contrainte chaque année, se rapprochant inexorablement d'un point de rupture.**

### COMMENT LES TACS SONT-ILS ÉTABLIS ?

Chaque année, les scientifiques évaluent l'état de la ressource des différents stocks à partir des données disponibles (issues des campagnes océanographiques, des embarquements d'observateurs sur les navires professionnels, des échantillonnages en criées, des déclarations officielles de captures et rejets, des auto-échantillonnages des professionnels...).



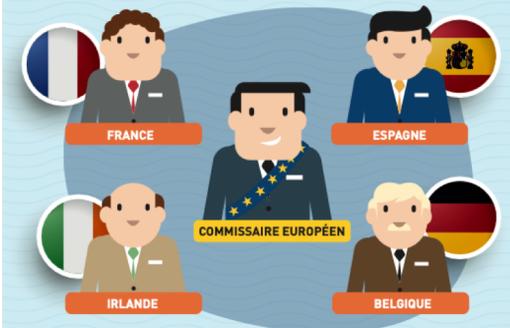
À partir de leur diagnostic et en tenant compte des objectifs de la politique commune des pêches, ils formulent des recommandations du TAC (Total Admissible de Captures) par espèce et par zone (stock) pour l'année suivante. Quand ils ne disposent pas de données suffisantes pour évaluer l'état de la ressource, ils suivent une approche dite « de précaution » pour proposer un niveau de TAC.

Ils transmettent ces recommandations à la Commission Européenne, qui publie ses propositions de TAC au mois de novembre en se conformant généralement aux avis scientifiques.



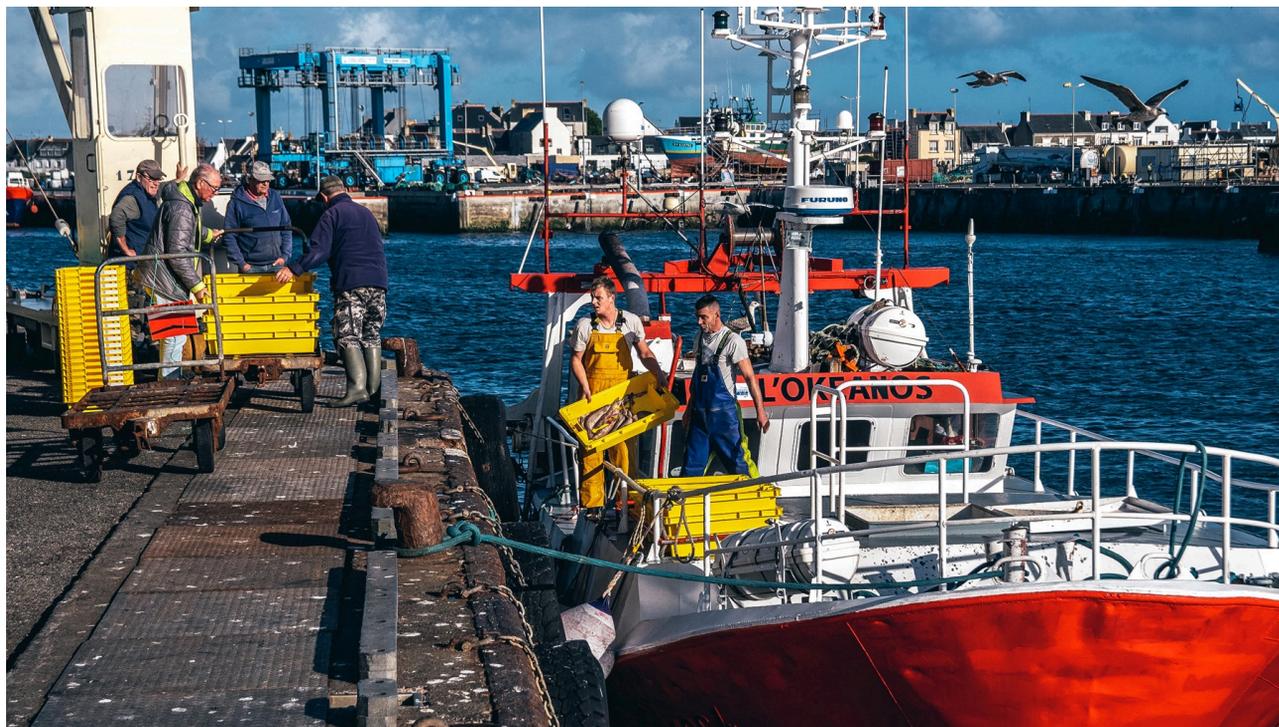
Au mois de décembre, des négociations ont lieu entre le Conseil des Ministres (composé des Ministres de la Pêche de l'ensemble des Etats Membres) et le Commissaire Européen en charge de la Pêche pour entériner le niveau des différents TACs pour l'année suivante.

Pour les stocks dits « partagés » avec des pays tiers (Royaume-Uni, Norvège), c'est la Commission Européenne qui négocie directement avec ceux-ci au nom des Etats-membres qu'elle représente.



Extrait infographie pédagogique LPDB sur les TACs & Quotas 2024

**3. Enfin, les timings dans lesquels les décisions sont prises et la radicalité de certaines baisses d'une année sur l'autre empêchent toute projection pour les professionnels. Ce système est au cœur du désengagement des jeunes générations : comment vouloir s'investir dans une entreprise dont le chiffre d'affaires peut, sur une simple décision de la Commission Européenne, être amputé de 30 voire 50% d'une année sur l'autre, avec une décision qui tombe quelques semaines avant l'ouverture de la saison. Les navires n'ont pas de visibilité sur l'année à venir et sur les investissements qu'ils peuvent réaliser.**



**Yves Foëzon, Directeur de Les Pêcheurs de Bretagne**

*« Les Pêcheurs de Bretagne enjoint les pouvoirs publics à agir en responsabilité pour préserver la filière française. Une réévaluation des méthodologies pour définir les TACs & Quotas est indispensable pour redonner de la visibilité aux professionnels. Au-delà de la visibilité, les professionnels veulent pouvoir assouplir les mécanismes face à la réalité du terrain : par exemple depuis de nombreux mois, le thon rouge a fait son retour en quantité sur les zones de pêche. Mais le cadre réglementaire empêche les navires d'obtenir un quota de prises accessoires alors qu'il permettrait aux entreprises de relâcher la pression sur d'autres espèces. Les stocks fluctuent d'un point de vue quantitatif et dans leur répartition géographique et cela pour des raisons variées ; les pêcheurs veulent simplement pouvoir pratiquer leur métier dans les meilleures conditions et cesser d'être l'unique éternelle variable d'ajustement des politiques environnementales. »*